



**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**Union – Discipline – Travail**

## **OPERATION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE**

**\*\*\*\*\***

**RENCONTRE AVEC LES PARTIS POLITIQUES**

**\*\*\*\*\***

**DISCOURS DU PRESIDENT DE LA COMMISSION  
ELECTORALE INDEPENDANTE**

**\*\*\*\*\***

**ABIDJAN LE 02 MAI 2016**

**Messieurs les Vice-présidents de la Commission Electorale  
Indépendante,**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,**

**Mesdames et Messieurs les Commissaires Centraux,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Partis Politiques,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Partis Politiques,**

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue dans les locaux de la Commission Electorale Indépendante en ce jour du 02 mai 2016, jour férié.

Les tâches qui nous attendent sont si importantes qu'il ne nous a pas paru indispensable d'observer le repos pourtant accordé à tous.

Merci d'être solidaires de la Commission Electorale Indépendante.

Depuis la tenue de l'élection présidentielle, nous sommes ce matin à notre deuxième rencontre.

Celle de ce jour porte sur la Révision de la Liste Electorale.

Comme vous le savez, les textes font obligation à la Commission Electorale Indépendante, de procéder chaque année à la Révision de la Liste Electorale.

En conséquence, nous devons procéder à cette Révision surtout avant la tenue des consultations électorales à venir.

La révision effectuée en juin et juillet 2015 avait pour but, outre l'inscription de nouveaux électeurs la purge de la liste des personnes décédées et des personnes ayant perdu leur droit de vote.

En ce qui concerne les personnes décédées, la condition pour sortir un nom du Fichier électoral est de rapporter la preuve de son décès.

2.

Or la preuve du décès découle du certificat de décès dûment rapporté et du jugement supplétif en tenant lieu.

Aussi, la Commission Electorale Indépendante adhère à l'idée de purger davantage encore le listing électoral des cas de décès.

Dans ce but, la Commission Electorale Indépendante a arrêté un certain nombre de propositions tout en étant consciente de ce que certaines personnes préfèrent garder le silence sur les cas de décès.

**Mesdames et Messieurs,**

Il nous appartient, la Commission Electorale Indépendante et les Partis Politiques, de travailler en vue de l'établissement d'une Liste Electorale acceptée par tous.

Je ne doute pas que la Commission Electorale Indépendante peut compter sur votre contribution.

Je vous remercie

Youssef BAKAYOKO

Président de la Commission Electorale Indépendante

02/05/2016